

OBJET : PLATE-FORME D'ECHANGE DE TRANSPORTS EN COMMUN
APPROBATION DU DOSSIER D'ETUDE

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 26 SEPTEMBRE 1978, vous avez approuvé l'avant-projet sommaire de création d'une plate-forme d'échange des transports en commun située à proximité du Boulevard Lancaster, entre la rue Pasteur et la Voie Nouvelle.

Les Services Techniques Municipaux chargés de cette étude, viennent d'achever le dossier de consultation des entreprises.

Le montant de l'opération s'élève à 2 537 000 F, répartis de la façon suivante :

- 1 966 000 F destiné aux échanges urbains et suburbains et financé par :
 - . Subvention D.T.T..... 983 000 F
 - . Emprunt C.D.C..... 983 000 F
- 571 000 F destiné à assurer de façon provisoire les échanges interurbains et financé par un emprunt C.D.C.

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs et Chers Collègues :

- d'approuver ce projet
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à traiter avec l'entreprise ayant présenté l'offre la plus avantageuse.

Je mets la question aux voix.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Dr Gilbert GERARD - Quelle différence y-a-t-il entre la gare routière et la plate-forme d'échange ?

LE MAIRE - Si cela s'appelle plate-forme d'échange de transports en commun, c'est pour obtenir un financement.

Dr Gilbert GERARD - Où cela va-t-il se situer ? Près du Petit Marché ?

LE MAIRE - Cela va se faire sur le Front de Mer. Ce n'est que plus tard, au cas où les cars seraient plus grands, que l'on fera une extension près du Petit Marché.

Mise aux voix, la question EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

VU. St Denis le 29 Décembre 1980

P/le Préfet, le Secrétaire Général

Signé : Michel CULTRIX

Pour copie certifiée conforme

P/le Préfet et par délégation

Le Directeur des Finances et des collectivités locales

LE MAIRE - Nous venons de traiter la dernière affaire figurant à l'ordre du jour. Est-ce que parmi vous certains auraient d'autres questions à poser ?

Mme ROCHE - Pourrait-on savoir où en est la question des parcmètres ?

LE MAIRE - Je peux vous dire qu'ils sont arrivés et qu'on va les mettre en place instamment, en commençant par la rue Jean Chatel. Tous les commerçants de cette rue ont fait une pétition pour réclamer des parcmètres.

*

* *

LE MAIRE - Je voudrais vous présenter deux V.A.T. nouveaux venus à la Mairie :

- M. Jean Pierre BEUF, diplômé de l'Institut Universitaire de Technologie (option Génie Civil), qui sera affecté au service des régies (poste nouveau)
- M. Jean Jacques PAULET, Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat, affecté au Service des superstructures, en remplacement de Monsieur Bernard MATHIEU.

*

* *

Dr Gilbert GERARD - Dans le registre des délégations, il y a "aménagement du Front de Mer, Première tranche" ; cela concerne quoi exactement ?

LE MAIRE - Cela correspond aux travaux qui ont été faits pour les Floralies.

*

* *

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été examinées et personne ne demandant plus la parole, LE MAIRE déclare close la SEPTIEME SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DENIS et lève la séance à 20 H 30.

LE SECRÉTAIRE,



M. Marc GERARD

LE MAIRE,



D. LEGROS